

L'Oise Plateau Picard, un territoire au fonctionnement plus autonome, qui...

... renforce sa cohésion par la (re)valorisation de la qualité de son cadre de vie ;

... accroît ses marges de manœuvre en s'inscrivant dans les flux régionaux.

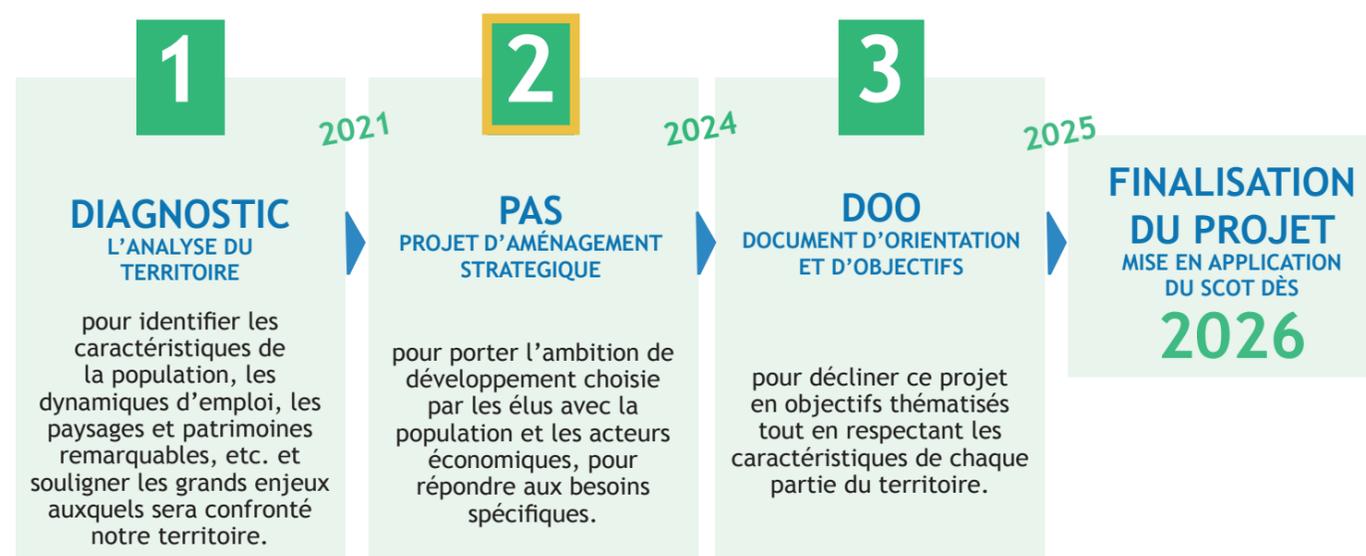


Cap sur 2040

Schéma de Cohérence Territoriale
Oise Plateau Picard

Lettre SCoT 2 - PAS - octobre 2023

Les grandes étapes et le calendrier



Comment participer à la réflexion ?



Des réunions publiques participatives

Organisées avec la population pour échanger avec l'équipe du SCoT à chaque grande étape de l'élaboration. Les dates sont communiquées via des affiches et des relais par les intercommunalités



Des registres de concertation

Pour donner votre avis sur le contenu du SCoT Oise Plateau Picard et contribuer au projet.

Où ?

Dans toutes les mairies du territoire



Des articles d'information

Des articles concernant l'avancée et l'actualité de la démarche sont publiés, dans :

- les bulletins des communautés de communes de l'Oise Picarde, du Plateau Picard et des communes (articles) ;
- la presse locale et via l'affichage public.

Le mot du Président

Vous avez été destinataires d'une première lettre d'information relative au diagnostic du territoire Oise Plateau Picard en avril 2023.

Ce diagnostic a dégagé des enjeux de développement et d'aménagement qui nécessitent des politiques publiques adaptées en réponse aux objectifs définis.

Cette deuxième lettre SCoT synthétise les ambitions du territoire à l'horizon 2045 (attractivité, mobilité, cadre de vie, économie...).

La concertation avec les habitants est donc plus que jamais importante notamment au regard des conséquences possibles sur nos modes de vie.

Pour un projet concerté et partagé, pour vous informer et donner votre avis, je vous invite à participer aux réunions publiques qui vont être organisées.

Alain VASSELLE
Président du Syndicat Mixte
Oise Plateau Picard

Qu'est-ce que le PAS ?

Le Projet d'Aménagement Stratégique est une pièce composante du Schéma de Cohérence Territoriale.

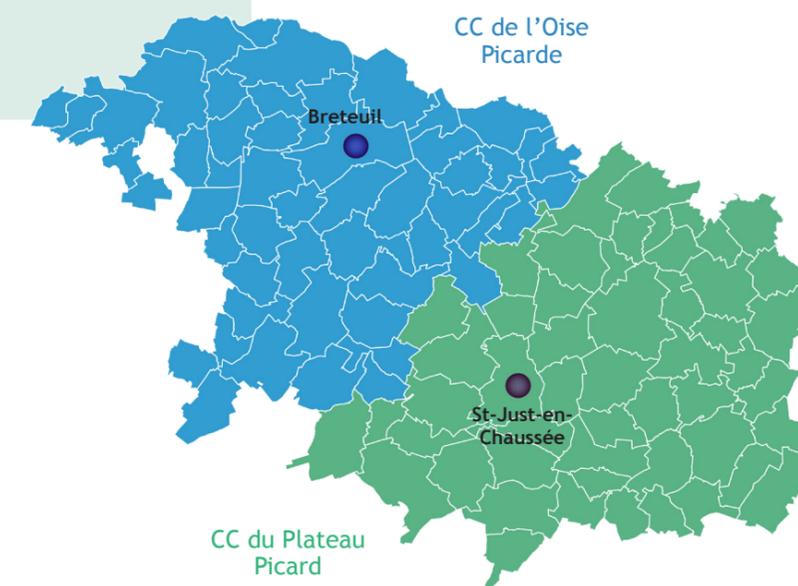
Cette pièce « définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent » (article L.141-3 du code de l'urbanisme).

Il s'agit donc du projet politique pour le territoire à l'échelle des 20 prochaines années : il donne les grands chantiers qui devront être mis en oeuvre pour répondre aux enjeux mis en avant dans le diagnostic.

Le PAS est présenté de manière synthétique dans cette lettre SCoT : il est d'abord fait un rappel des enjeux du diagnostic, puis la présentation par axe des orientations du PAS.

Mots clés

Économie
Complémentarité
Ruralité
Attractivité
Ressources
Qualité de vie
Mobilité décarbonée



Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard

140 rue Verte, 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just

CC du Plateau Picard : 03 44 78 70 02

CC de l'Oise Picarde : 03 44 80 84 01

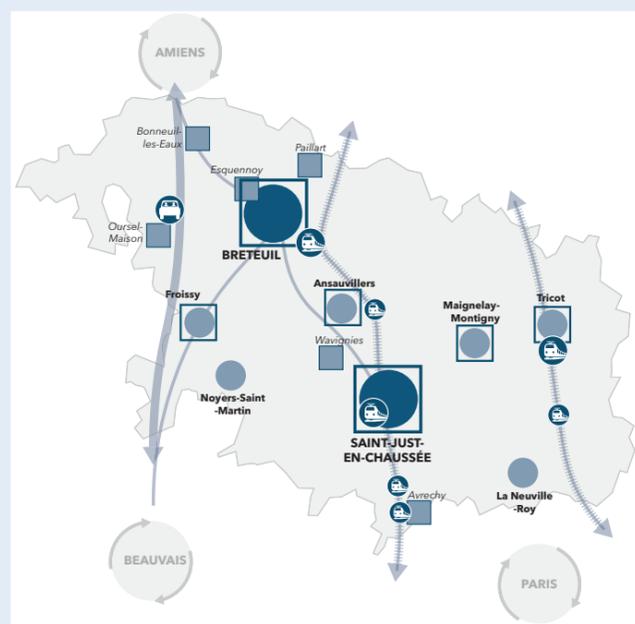
Chargée du suivi technique du SCoT : Mme Milène BROCHOT, smopp@cc-plateaupicard.fr

Le Projet d'Aménagement Stratégique

Les enjeux du territoire

- les **deux villes majeures** (Breteuil et Saint-Just-en-Chaussée) autour desquelles se structure le territoire (offre de commerces, services et équipements) connaissent un affaiblissement de leur attractivité ;
- l'inégale **influence des grandes villes régionales** participe à l'attractivité résidentielle de certaines communes plus que d'autres ;
- le territoire s'inscrit dans des **logiques de flux** (grands axes routiers, ferroviaires...) mais les **mobilités internes** restent difficiles à effectuer ;
- un **paysage sensible** aux évolutions liées à l'intégration des constructions de l'Homme (villes, bâtiments isolés, équipements énergétiques...) ;
- les **vallées** sont des refuges de biodiversité et des espaces de loisirs pour les habitants, qui subissent des pressions ;
- les **espaces d'activités économiques** accueillent des activités industrielles qui se maintiennent et qui concentrent l'emploi. Cette situation réduit la diversité de l'emploi et nourrit un risque de dépendance.

Le développement équilibré autour d'espaces de vie de proximité connectés à l'échelle régionale



Différentes typologies de pôles ont été définies pour assurer le développement équilibré du territoire :

- **Majeur**, villes disposant d'un rayonnement résidentiel, économique, commercial et d'équipements au sein du territoire ;
 - **Relais**, garantissant un accès facilité aux besoins du quotidien et s'inscrivant au sein de bassins de vie locaux (commerces et services de proximité) ;
 - **Économiques**, disposant d'entreprises pourvoyeuses d'un nombre important d'emplois :
- associé à un pôle
■ économique uniquement

L'ambition est d'affirmer la structuration et le fonctionnement du territoire. Pour cela, les capacités d'accueil accompagnant les besoins existants et émergents permettront de renforcer sa structuration en s'appuyant sur les espaces urbains constitués.

L'Oise Plateau Picard vise, sur ces communes à :

- **renforcer la cohésion et les complémentarités services et équipements** entre les polarités urbaines et rurales ;
- **diversifier et accompagner le développement économique** du territoire, en tirant partie de sa forte **connectivité** ;
- **assurer l'accès** de tous les habitants aux **emplois et services**.

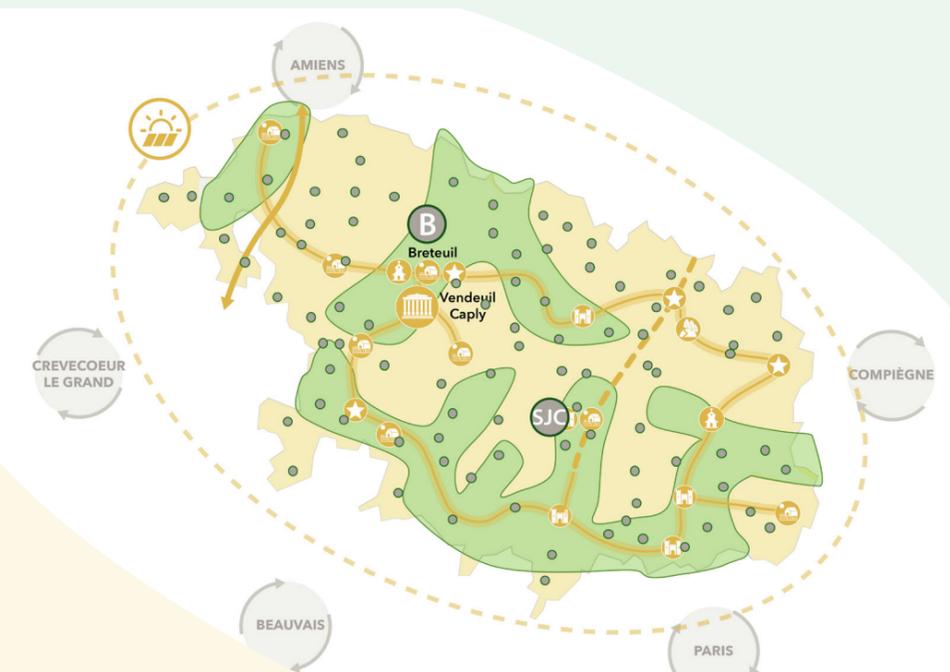
Le renouvellement de l'attractivité par un cadre de vie rural support à l'engagement des transitions

AXE 2

Le territoire a pour ambition d'affirmer et de reconquérir les caractéristiques intrinsèques de son patrimoine naturel et bâti hérité, qui constituent le socle de son identité.

Cette ambition doit permettre à l'Oise Plateau Picard d'être reconnu d'ici 20 ans comme une destination qualitative à part entière aux atouts préservés, dynamiques et valorisés. Pour y parvenir, il s'agit notamment de :

- **reconquérir une activité résidentielle pérenne mais raisonnée**, par la diversification de la production de logements (adaptée aux seniors, jeunes actifs et étudiants) et en rénovant les logements anciens ;
- engager une **politique patrimoniale et environnementale** qui valorise la **ruralité**, un support de **qualité de vie et d'identité**, via la mise en valeur des qualités paysagères, des patrimoines bâtis (industriel, agricole, villageois...), des entrées de villes et des franges urbaines (espaces de la ville visibles depuis les espaces agricoles) ou encore le développement des continuités cyclables ;
- maintenir nos **atouts environnementaux** et faire de notre **territoire un territoire de bien-être**. D'une part par la préservation des milieux terrestres et aquatiques, supports d'une biodiversité qu'il est nécessaire de protéger. Ensuite, par la **protection de la ressource en eau et des vallées** et enfin, en engageant un urbanisme du bien-être (notamment par la maîtrise de l'exposition aux risques et autres, permettant de veiller à la bonne santé des populations).



AXE 3

La diversification des ressources à partir des potentiels locaux

Pour lutter contre la tendance de résidentialisation et de dépendance vis-à-vis de ses voisins, l'Oise Plateau Picard compte remobiliser ses ressources historiques, pour en faire des leviers de développement local futur. Dans cette perspective, le territoire tire avantage de ses atouts pour :

- **développer un tourisme de proximité et des espaces de bien-être** pour assurer l'attractivité résidentielle, notamment en assurant le rayonnement des sites touristiques majeurs, en développant des services touristiques et en mettant en avant nos ressources agricoles ;
- participer à la production d'énergies renouvelables pour **diversifier le mix énergétique**, par la **diminution de la consommation énergétique** permettant la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ;
- **accompagner les évolutions des activités agricoles historiques** (permettre la diversification de l'agriculture et notamment des grandes cultures par le développement de circuits courts...).